

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 24/02/2009

Le quorum étant atteint et l'ordre du jour adopté, le chef d'établissement ouvre la séance à 17h30.

M. le Proviseur présente les excuses de Madame Maryse LAURENTI, Conseillère des Français de l'Etranger, souffrante, et de M. Henri DELAFON, TOTAL, et de M. Philippe AROYO, BNP Paribas, siégeant au titre des personnalités invitées, tous retenus par des obligations professionnelles.

En regard du calendrier annuel du conseil d'établissement M. AUBERTEL rappelle que la date de ce conseil repose sur l'envoi des documents budgétaires à l'AEFE.

I – Approbation du Procès verbal du dernier conseil :

Le procès verbal du 18 novembre 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – Information sur le compte financier 2008 :

Après avoir rappelé précédemment l'ensemble des données qui encadrent les prévisions budgétaires, M. le Proviseur laisse la parole à M. DUMAS pour une présentation du compte financier 2008.

M. DUMAS, agent comptable effectue une présentation détaillée des chapitres et comptes sur la base des documents budgétaires communiqués aux membres et du rapport conjoint du proviseur et de l'agent comptable. Il invite les membres à bien observer les principaux postes qui ont influé sur ce bilan annuel en 2008, conformément aux prévisions budgétaires, Investissement 1 M 665 AED, les pertes enregistrées au change – 400 000 AED, et la conséquence directe sur les réserves en diminution de – 1 M 285 AED, soit un niveau de 64 journées de fonctionnement, seuil plancher. A ce dernier titre, M. DUMAS invite à une reconstitution des réserves tendant à se rapprocher de 80 jours pour les prochains exercices.

M. ALOUINI, représentant des parents d'élèves, souhaite avoir des précisions sur les salaires qui sont pris en référence pour le calcul des Indemnités de Fin de Service. M. DUMAS précise que conformément à la législation locale, l'IFS est calculée sur les derniers mois de salaires, ce qui induit une revalorisation annuelle des provisions à ce titre.

M. PONCET, représentant des parents d'élèves reçoit bien l'invitation à reconstituer des réserves mais pense que cette perspective doit être mise en parallèle des besoins pluriannuels à venir en matière d'investissement. M. DUMAS explique qu'il s'agit bien justement d'une démarche d'anticipation sur les programmations à venir. M. AUBERTEL complète en rappelant d'une part, le besoin en équipement du nouveau bâtiment tel qu'il a été étudié lors du précédent conseil, avec un écart de 1 M AED restant à financer pour l'exercice 2010 et d'autre part, que les autres projets prévus et instruits en accord avec les orientations de la communauté éducative dont ceux qui seront traités au point suivant de l'ordre du jour, la DBM1/2009, invitent à fixer et garantir un tel seuil d'investissement exprimé en journées de fonctionnement.

M. ALOUINI s'interroge d'une part quant aux pertes au change pour savoir si le choix de la monnaie de rémunération des résidents aurait une influence, Dirhams par rapport à l'euro et d'autre part pour savoir qui perçoit aujourd'hui les loyers des personnels logés. Après plusieurs échanges entre les représentants des personnels et des parents, les membres conviennent que le changement de monnaie n'aurait pas l'incidence attendue voire transférerait sur les individus cette problématique dans un contexte d'inflation économique déjà très tendu. Concernant les loyers, M. le proviseur précise qu'à sa connaissance après avoir été perçus par le ministère des affaires étrangères, ils ont du être maintenant rétrocédés à l'agence et peut-être à l'avenir à l'établissement qui en supporte la maintenance.

L'information sur le compte financier 2008 ne soulève pas d'autre remarque ni commentaire.

III – Information sur la DBM 1/2009 :

Concernant la DBM1/2009, M.AUBERTEL présente les données qui ont présidé à son élaboration en regard des précédentes orientations étudiées en conseil d'établissement et relatives à la préparation de la rentrée scolaire 2009/2010.

Après avoir mis l'accent sur l'évolution des surfaces pédagogiques et de vie scolaire en 2008, la construction effective du nouveau bâtiment depuis ce mois de janvier 2009 et les évolutions salariales prévues pour l'actuel exercice, M. AUBERTEL souhaite développer l'ensemble des programmes d'actions déjà mis en œuvre par celui du logement des personnels affectés au lycée. Dans le cadre de sa mission de décembre dernier à l'AEFE, M. AUBERTEL a pu s'entretenir avec Mme Anne-Marie DESCÔTES, Directrice, et les

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

chefs de service, des dossiers liés à l'évolution constante de la demande de scolarisation et des effectifs accueillis, sans que le lycée ne réponde pour autant à la totalité des inscriptions potentielles. Au cours des deux dernières rentrées scolaires et en comptant la prochaine, au moins 6 divisions auront été créées, soit approximativement 170 nouveaux élèves accueillis.

Ces besoins induisent un ajustement des ressources en enseignants. De nouveaux postes de professeurs ont été et continueront d'être créés, deux en 2008 et deux sont encore prévus pour septembre 2009. Depuis plusieurs années, l'établissement qui dispose d'un parc de logements dans son enceinte, n'est plus en mesure de proposer un logement aux nouveaux arrivants alors que parallèlement le marché s'est tendu sur la ville avec une inflation galopante de l'immobilier. Les derniers rapports économiques font observer des niveaux de loyers suivants : pour des appartements de deux chambres, ils se négocient à environ 42.000 euros annuels ou 3500 euros par mois (chiffre auquel, s'ajoutent plusieurs commissions) tandis que les appartements adaptés aux familles ou les villas ne sont plus loués à moins de 72.000 euros annuels ou 6000 euros par mois. » Il faut noter que ces sommes sont à régler à l'année et à la signature du bail, dans un contexte de pénurie du parc locatif.

Dans un tel contexte, l'établissement envisage d'aménager de nouveaux logements. Une étude a été menée dans ce sens pour envisager la réhabilitation de logements au bâtiment C, déjà dédié à l'hébergement des personnels. Il en découle, en l'état actuel d'examen du dossier avec les autorités locales, que leur aménagement dans cette enceinte peut être envisagé. Sachant que le besoin à court terme de huit à dix logements selon leur taille (T2, T3, ...), est compatible avec les surfaces disponibles.

Le budget d'une telle opération est estimé à 2.5 M AED. Le financement proposé est le suivant : transfert des crédits 2009 dédiés au fonds d'investissement soit 530 000 AED, reprise sur provision 1 000 000 AED et demande de subvention à l'Agence de 1 M AED, soit 200 000 €. En l'absence de cette dernière, le nombre de logements serait nécessairement revu à la baisse sans proportion directe avec leur nombre en raison des coûts fixes structurels d'aménagement, soit vraisemblablement de moitié.

Ce projet, conjugué à une reprise des fonds d'investissement de 2008, soit 450 000 AED, pour le changement des systèmes de climatisation du même bâtiment C, datant de plus de vingt ans, constitue le point majeur de la présente DBM1/2009. M. le proviseur invite les membres à bien considérer les enjeux et laisse la parole à M. l'agent comptable pour une présentation détaillée de la DBM1/2009.

M. DUMAS développe les points relatifs aux transferts entre chapitres et aux reprises sur provisions, rapport conjoint du chef d'établissement et de l'agent comptable remis aux membres. Il précise que la DBM1 traduit également les objectifs fixés par l'agence.

Si le conseil émet un avis favorable, M. le Proviseur se propose de réunir rapidement les représentants des personnels pour une consultation sur le suivi de ce dossier, compte tenu de toutes les échéances induites. Les membres répondent immédiatement en précisant que l'information sur la DBM1/2009 ne soulève pas d'autre remarque ni commentaire et reçoit un avis très favorable à l'unanimité des membres présents.

Une réunion de concertation sera donc organisée le 03 mars prochain à 17h15.

M. AUBERTEL remercie M. DUMAS et les personnels de son service pour leur important travail de déclinaison budgétaire et de leur contribution au respect des directives et du calendrier de transmission des documents budgétaires aux services centraux de l'AEFE.

IV – Information sur la préparation de la rentrée 2009/2010 :

M. le Proviseur rappelle les évolutions de la demande de scolarisation au lycée Louis Massignon étudiées en novembre au sein du présent conseil pour la rentrée 2009/2010. Le niveau actuel des effectifs élèves consolidé par les trois dernières rentrées scolaires, par effet direct des montées de cohortes, confirme l'augmentation du nombre de divisions au secondaire.

Ces perspectives et prévisions continuent de reposer sur l'augmentation constante de la population française générée par l'essor économique du pays et amplifiée par les accords de coopération militaire et civile de janvier 2008.

Pour ces mêmes raisons économiques, par effet, la demande de scolarisation pour des étrangers tiers francophones suit la même courbe. La « pression » à l'entrée en devient donc et globalement considérablement amplifiée.

La poursuite de l'accord de 2006 avec la Zone Éducative d'Abou Dhabi pour scolariser dès la maternelle des élèves émiriens, contribue également à cet effet effectif amplifié par la conjoncture globale.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

Même s'il convient de pondérer des effets qui pourraient être induits par la crise financière internationale, la prévision d'équilibre en termes de réponse de scolarisation, doit continuer d'exister au niveau des admissions au primaire, de façon complémentaire entre le lycée louis Massignon et l'école Monod.

Concernant la répartition prévisionnelle des nouveaux élèves, elle a été étudiée en réunion de concertation avec le SCAC, le 02 février dernier entre Monod et Massignon et elle s'opérerait dans la continuité de l'an dernier, selon le même modèle :

- au primaire, entre Massignon et Monod, selon les possibilités de chacune des structures,
- au secondaire, à Massignon, sachant que les élèves des deux divisions actuelles de CM2 de Monod intégreront Massignon en 6^{ème}.

Inversement, si une baisse des admissions devait se produire, elle serait répartie par niveau sur les deux structures.

Concernant les perspectives d'évolution de la structure pédagogique de Monod, il nous a été précisé que pour la période de référence de trois années, à hauteur de quatre divisions par niveau au primaire, aucune autre articulation n'est envisagée à l'exception éventuelle d'une ouverture de classes bilingues au niveau collège, pour lesquelles le soutien de Massignon serait attendu au niveau des enseignants pour des services partagés. De son côté, M. AUBERTEL a tenu à souligner l'énorme pression qui continue de peser sur Massignon à de multiples titres, par les familles françaises ou francophones qui affirment et soutiennent ce choix mais aussi sur le plan de demandes institutionnelles inhérentes notamment à la coopération éducative ou à l'accord cadre qui lie Massignon à l'ADEC. Dans ce cadre, même si cela n'est pas souhaité par Massignon, il n'est pas exclu que Massignon soit également placé dans la situation d'ouvrir à la marge d'autres divisions que celles prévues à ce jour. Pour la coopération éducative en général, M. GAZAGNADOU a confirmé les contraintes et obligations relevant du poste pour des admissions en direction de Massignon.

Face à l'ensemble de ces prévisions et pour le primaire, M. le proviseur rappelle la procédure qui a été mise en place l'an dernier et qui est prévue en reconduction pour la rentrée.

- calendrier commun d'ouverture du registre des inscriptions pour la rentrée 2009/2010, soit de la mi-février à la mi-avril.
- en collaboration et liaison avec le SCAC, commission commune d'affectation des élèves dans les deux établissements.
- Communication simultanée des décisions aux familles et des procédures d'inscription effective.

Ces modalités connues par les familles apporteront des réponses attendues en termes de scolarisation pour leurs enfants sans préjuger ni remettre en cause la décision d'affectation définitive.

M. ALOUINI, représentant des parents d'élèves souhaite évoquer maintenant la question diverse relative au calendrier de la campagne des réinscriptions pour 2009/2010 et le niveau d'avance demandé pour ces confirmations, soit 1 500 DHS, en évoquant les difficultés des familles tant à savoir pour mars, si elles seront encore présentes l'an prochain, qu'au niveau de leur budget.

M. le proviseur reçoit et comprend parfaitement ce point de vue et les projections inhérentes pour les familles. Il rappelle cependant que contrairement à ce que les familles pensent le calendrier est à l'identique de celui institué l'an dernier. Concernant les avances, elles déterminent et valident la demande de réinscription et sont réévaluées en fonction de l'inflation locale. Plus globalement, il rappelle que cette procédure a été voulue pour permettre de traiter les réponses en direction des nombreuses familles qui sont dans l'attente d'une admission au lycée. Aussi M. le proviseur invite les membres à bien considérer l'ensemble des positions et attentes pour les familles, toutes situations confondues.

M. PONCET et M. ALOUINI, représentants des parents d'élèves, considérant que leur association est aussi extrêmement sollicitée durant cette phase d'inscriptions, souhaitent savoir si des parents pourraient siéger à la commission d'affectation pour apporter leur contribution.

M. AUBERTEL reçoit cette demande mais s'interroge en termes d'avantages et d'inconvénients à impliquer les représentants de parents dans cette procédure institutionnelle. Il précise qu'il a vécu ce débat en d'autres pays et que les conclusions ont toujours été négatives.

M. GAZAGNADOU, Conseiller de coopération, estime également que cette collaboration serait en définitive inconfortable pour les représentants des parents.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

Mme RAYER, conseillère des Français de l'étranger, impliquée en qualité de directrice de l'école Monod, invite les parents à bien comprendre que cette complémentarité entre les deux établissements repose sur les critères habituels et voit mal le rôle que joueraient les parents.

M. PONCET souligne une contribution au titre de la transparence des décisions de la commission.

M. le Conseiller de coopération précise que cette transparence est naturellement et institutionnellement de fait.

M. ALOUINI, précise qu'il ne doit pas y avoir de malentendu, il s'agirait bien pour les parents d'une collaboration et qu'aucun doute n'existe sur le fonctionnement de la commission.

En regard des échanges, M. AUBERTEL rappelle qu'il avait volontairement placé l'an dernier, au moment où celle-ci a été institutionnalisée, cette commission sous la présidence du poste diplomatique pour prévenir et garantir toute autre lecture qui pourrait être faite que celle des règles en vigueur en matière de carte scolaire.

En conclusion de cette présentation pour le lycée Massignon, M. AUBERTEL invite les membres à bien considérer que ces tous derniers et nécessaires ajustements entre la structure pédagogique exprimée en nombre d'élèves et de divisions, s'inscrit également dans le cadre de la coopération éducative. Toutes ces perspectives ont également trouvé leur traduction dans la présentation de la DBM 1/2009.

Après avoir fait ce rappel des données relatives à la préparation de la rentrée 2009/2010, M. AUBERTEL rappelle également les actuelles et futures étapes.

- Procédures d'orientation : le forum des métiers s'est déroulé ce 5 février à la satisfaction de tous les membres de la communauté scolaire. Le dialogue avec les familles a débuté à l'occasion des intentions provisoires, en référence aux fiches « navettes » mise en œuvre l'an dernier et à lettre d'accompagnement post seconde.
- Les effectifs prévisionnels seront consolidés en mars et mai à l'occasion des vœux et décisions définitives d'orientation. Ils permettront d'arrêter les données de mise en œuvre effective de la rentrée 2009.
- Le tableau des emplois a été validé par l'agence et les opérations de recrutement pour les personnels résidents et en contrat local sont en cours, confer tableaux joints. Il sera clos à la mi-mars et sera suivi des commissions consultatives paritaires locales, le 23 mars.

M. le Proviseur adjoint et M. le Directeur du primaire, présentent respectivement l'organisation qui est prévue pour la journée portes-ouvertes qui a été fixée au 20 mars.

Ces mêmes points d'information sur la rentrée scolaire ont été présentés et étudiés au conseil d'école du 23 février.

M. ALOUINI pose la question d'un stand initiation au secourisme lors de la journée portes ouvertes.

Après quelques échanges, les membres approuvent cette disposition. M. le proviseur et M. le directeur souhaitent savoir si ces compétences pour être mises au service de la formation des personnels, assistante maternelle et enseignants au titre du plan de formation 2009/2010 du lycée. M. ALOUINI répond par l'affirmative et apportera tout son concours, en sa qualité de médecin, et se réjouit de telles prévisions. Mme RAYER adhère également à ce dispositif pour l'école Monod, des enseignants de chez elle, se joindront à ces stages.

Concernant la session 2009 du baccalauréat et du brevet, à ce jour, le calendrier n'a pas encore fait l'objet d'une publication. Il devrait être connu pour ce mois de mars.

Les éléments de calendrier scolaire 2009/2010 ont fait l'objet d'une transmission au SCAC et à l'AEFE et devraient être communiqués en retour prochainement.

- Poursuite de la préparation de rentrée 2009/2010 : avis favorable à l'unanimité des membres présents.

V – Projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires :

M. le proviseur précise que conformément aux orientations fixées lors du dernier conseil d'établissement, les projets de voyages scolaires ont fait l'objet d'une analyse par les enseignants en liaison avec les familles.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

Il informe les membres qu'en raison de la non adhésion des familles, moins de 50 % de réponses positives, tous les projets adoptés lors de la séance du 18/11/2008 ont du être annulés à la déception des enseignants qui s'étaient investis et des autres élèves.

M. LAMARRE, directeur de l'école, précise qu'il en est de même pour ceux du primaire.

Aucun nouveau projet de sortie ou voyage n'a été déposé.

M. AUBERTEL rappelle ce principe de réalité face aux décisions finales qui appartiennent aux familles et tient également à remercier les équipes enseignantes qui avaient présenté et porté ces projets.

VI – Information et communication diverses, construction du nouveau bâtiment :

M. le proviseur rappelle les toutes dernières étapes qui ont permis la délivrance des dernières autorisations administratives et le démarrage effectif des travaux à la mi-janvier.

En raison d'erreurs de mètres sur le cadastre, le nouveau bâtiment empiétera d'une dizaine de mètres en parallèle du bâtiment C. Initialement ce nouveau bâtiment devait être dans l'alignement de celui du primaire (A) et du lycée (B). De ce fait, son implantation, sans modification des plans, a été inversée pour permettre à l'ensemble architectural de conserver ses fonctions pédagogiques initiales. L'ensemble de la partie CDI en duplex et de l'auditorium ou encore des salles d'éducation artistique et musicale se trouveront côté bâtiment A, primaire, pour une meilleure utilisation par tous les cycles. La réalisation de passerelles de communication avec les deux autres bâtiments voisins et ce, par étage, a été également demandée.

Concernant maintenant les perspectives de calendrier, M. le proviseur en présente les principales étapes pour une durée prévisionnelle de 12 mois :

- déplacement des canalisations d'eau et d'électricité,
- gros œuvre, réalisation des fondations et du sous-sol, élévation du bâtiment,
- second œuvre, différents corps de métier,
- connexion aux réseaux électriques et d'adduction d'eau,
- réception des travaux et autorisation d'ouverture au public.

Compte tenu de ces derniers éléments et sauf retard majeur durant l'une des étapes, il devient raisonnable d'estimer que la livraison définitive du bâtiment ne devrait pas intervenir avant le premier trimestre 2010.

M. le proviseur tient à témoigner de ses vifs et sincères remerciements aux autorités locales et tout particulièrement à son Altesse le Prince héritier et aux membres de son cabinet pour toute leur aide et leur constant soutien.

M. AUBERTEL tient à faire observer que dans le cadre des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'établissement, tous les projets d'expansion présentés devront aussi et encore être accompagnés sur le plan du financement tant des équipements que des infrastructures. En témoignant une nouvelle fois de ses remerciements aux partenaires qui ont déjà contribué à ce titre, tout particulièrement la société Total et l'APE, M. le proviseur fait part de son intention de solliciter d'autres partenaires économiques pour l'obtention de nouveaux dons au lycée et ce, en présentant prochainement les bases d'un futur comité « les amis de Massignon » qui de façon collégiale impulserait et suivrait ces relations. Il remercie l'ensemble des membres de témoigner de cette volonté d'autoriser à terme le développement de nouveaux espaces équipés au seul bénéfice premier de toutes les générations actuelles et futures d'élèves de l'établissement.

Les représentants des personnels témoignent de leur satisfaction et de la contribution qu'ils apporteront à l'accompagnement de la préparation des commandes pour l'équipement de ce nouveau bâtiment.

M. PONCET, représentant des parents, souhaite savoir si ce bâtiment est prévu en accueil handicapé.

M. le proviseur regrette que cet aspect n'ait pas été pris en compte dès la conception du projet en 2005. La demande de réalisation de passerelles de liaison entre ce nouveau bâtiment et les anciens va également dans ce sens puisqu'une cage d'ascenseur peut être envisagée au niveau de l'escalier actuel du bâtiment B. L'information sur la construction ne soulève pas d'autre remarque ni commentaire et le programme reçoit un avis très favorable à l'unanimité des membres présents qui renouvèlent leur grande satisfaction de voir ce projet, initié il y a plus de dix ans, se concrétiser aujourd'hui.

Interrogé par plusieurs membres de la communauté scolaire quant au suivi des mesures règlementaires en matière de discipline, M. Le proviseur informe les membres des textes en vigueur en référence au décret de juillet 2000, document joint en annexe. Sans que ce texte soit soumis à délibération ce jour, concernant les

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS

seuls points de la mise en œuvre du registre des sanctions et l'installation d'une commission vie scolaire, M. le proviseur souhaite recueillir l'avis des membres quant à leurs possibles applications au cours de la présente année scolaire.

Registre des sanctions et leur suivi :

Un double registre des punitions et des sanctions est tenu sous l'autorité du chef d'établissement. Il comporte les rubriques suivantes ; énoncé des faits, des circonstances et des mesures prises à l'égard d'un élève sans mention de son identité. Le registre des sanctions est mis à disposition des instances disciplinaires à l'occasion de chaque procédure afin de guider l'appréciation des faits et de donner la cohérence nécessaire aux sanctions. Le registre des punitions est tenu à la disposition des personnels dans leur travail quotidien auprès des élèves, il doit leur permettre une cohérence et une régulation des punitions dans le cadre général de l'action éducative et du projet d'établissement.

Commission vie scolaire :

Dans le cadre des présentes dispositions, une commission vie scolaire est mise en place sous l'autorité du chef d'établissement, elle est composée : d'un CPE, d'un personnel administratif, d'un personnel de vie scolaire et d'un à deux enseignants. Elle peut travailler en formation complète ou partielle selon la situation et l'intérêt de l'élève et s'adjoindre toute personne utile au traitement d'un dossier. Par sa dimension éducative et non disciplinaire, son rôle est de favoriser l'écoute et le dialogue avec l'élève et ses responsables légaux ainsi que la médiation entre les personnes. Elle propose un avis au chef d'établissement pour l'engagement d'une mesure éducative personnalisée ou d'une procédure disciplinaire. L'action de la commission et ses modalités d'intervention ne constituent en aucun cas une mesure substitutive, d'une part, à l'application d'une sanction ou punition et d'autre part, à la saisine, par le chef d'établissement, du conseil de discipline. La commission est réunie par le chef d'établissement chaque fois que nécessaire ou à la demande directe de l'un de ses membres ou par leur intermédiaire.

Mme LASSABE-GUILLOD, représentant des personnels, estime qu'il lui est difficile de se prononcer maintenant. M. le proviseur précise qu'il n'a pas demandé une délibération ce jour mais simplement un examen de deux points de suivi de la vie scolaire en référence à la réglementation.

M. ALOUINI, représentant des parents, pense que cette réglementation est dans tous les cas applicable sur décision du chef d'établissement.

En conséquence, M. le proviseur rendra effectif les deux points ci-dessus, et le reste du décret sera repris lors d'un prochain conseil.

Dans le cadre du projet d'établissement et en accord avec la zone éducative d'Abu Dhabi, M. le proviseur évoque également la création d'une "structure d'écoute" depuis la rentrée des vacances de février et ce, afin d'offrir aux élèves comme aux familles, un lieu de parole sans lien direct avec le suivi de la scolarité en tant que telle. Ce "point écoute" est absolument indépendant des pôles administratif et scolaire, et les entretiens qui s'y dérouleront sont parfaitement confidentiels. Il est localisé dans le bâtiment A, bureau dit "Molière", ex salle 220. Pour prendre rendez-vous, deux possibilités sont offertes : soit sur un agenda mis à disposition à cet effet auprès du service infirmier, soit en adressant un courriel au nom de Mme Laurens qui anime cette structure et qui assure des permanences le mardi de 15 h à 17 h, et le jeudi de 12 h à 14 h. M. le proviseur espère que ce dispositif demandé et attendu dans l'établissement permettra une prise en charge plus globale de l'élève.

En dernier point M. le proviseur a souhaité évoquer la date du jour férié lié à la naissance du prophète. Les informations divergent entre le 08/03 et le 09/03. M. ALOUINI confirme que la date prévue est bien le 09/03.

VII – Questions diverses :

Questions présentées par les représentants des parents d'élèves :

Epreuves du Brevet des Collèges et Baccalauréat.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES AVIS EMIS.

Les dates des épreuves du brevet des Collèges et du baccalauréat sont-elles connues ? Quelles sont leurs incidences sur les dates de fermeture du collège et du Lycée pour les classes qui ne passent pas d'examen.

1. **Inscription pour l'année scolaire 2009-2010.**

Pourquoi les parents doivent-ils rendre le papier de réinscription si tôt dans l'année (mars au lieu de mai l'an passé) ? Peut-on envisager un délai plus long pour le versement de 1500dr par enfant ?

2. **B2i et Attestation Scolaire de Sécurité Routière.**

Comment se déroule l'organisation du B2i et de l'ASSR ? Y a-t-il des professeurs référents pour chacune de ces activités ?

3. **Cahier de texte.**

Des parents se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent pour prendre connaissance du travail demandé à leurs enfants.

Peut-on envisager que la rubrique «Cahier de texte» du site Internet soit remplie ou que les professeurs remplissent un cahier de texte papier consultable par les parents ?

4. **Journée Portes ouvertes.**

Serait-il possible que l'APE anime un atelier d'initiation au secourisme lors des journées Portes Ouvertes du Lycée Louis Massignon afin de sensibiliser les élèves dans le but d'ouvrir un club secourisme pour l'année scolaire 2009-2010 ?

Les membres considèrent que les débats et échanges ont permis de répondre aux questions, 1, 2 et 5.

Pour les deux autres, M. COLLANGE Proviseur adjoint apporte les informations suivantes. Le B2i atteste de la compétence de l'élève en informatique et internet. Il est obligatoire pour la délivrance du DNB, Diplôme National du Brevet en fin de 3^{ème}. Les compétences acquises sont validées tout au long de l'année par les différents professeurs de l'élève grâce à un logiciel auquel l'élève et ses professeurs ont accès.

L'ASSR atteste du niveau de compétence de l'élève dans le domaine de la sécurité routière. Le niveau 1 est passé en fin de 5^{ème} et le niveau 2 en fin de 3^{ème}. L'ASSR 2 est obligatoire en France pour obtenir le permis de conduire motocyclette et pour passer le permis de conduire automobile en conduite accompagnée.

Les élèves ont été destinataires d'un fascicule utilisé dans différents cours avec leurs professeurs. Ils ont également à disposition en ligne des sites d'entraînement à l'épreuve qu'ils auront à passer au mois de mai. Cette épreuve se déroulera sur poste informatique sous la forme d'un QCM audiovisuel.

Il n'y a pas de professeur référent défini sinon le professeur principal, coordinateur de l'équipe pédagogique qui peut répondre aux questions des élèves et des parents.

Pour le module "cahier de texte" du logiciel "vie scolaire" auquel les parents peuvent se connecter, il ne présente pas de dysfonctionnement particulier, sinon une certaine lourdeur d'utilisation notée par certains professeurs. Une exploration d'autres logiciels présents sur le marché (Campus, ...) sera effectuée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le chef d'établissement remercie les membres du conseil et lève la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance,

Le président du Conseil d'établissement,

Souhail ALOUINI

M. Gérard AUBERTEL